8 mars 2012 Français Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012
Point 3 a) ii) de l'ordre du jour
Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée
« Les femmes en 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques,
mesures à prendre dans le

Menon, Directrice de la Division des politiques de l'Entité des Nations Unies pour

12-25582

nationale. Ce travail est généralement salué en ce qu'il permet d'augmenter le volume du financement disponible pour promouvoir l'égalité des sexes et, en dernière analyse, d'obtenir des résultat

12-25582

voulue dans les programmes de développement aux niveaux mondial et national expliquent que les ressources actuellement disponibles ne correspondent pas aux besoins. Une telle pénurie de fonds a également été constatée lors d'enquêtes récentes, telles que celles menées par l'Association pour les droits de la femme et le développement, et dans la pratique. Ainsi, au cours des quatre dernières années, l'accès des organisations féminines à l'assistance financière émanant de partenaires bilatéraux et multilatéraux est resté limité. Quant aux fonds dont dispose ONU-Femmes, ils restent sensiblement inférieurs aux objectifs, près de deux ans après sa création.

- 13. Les marqueurs disponibles pour suivre le financement de l'égalité des sexes et les financements soucieux de la problématique hommes-femmes, tout en étant extrêmement utiles, ne permettent pas encore de mesurer les résultats obtenus dans ce domaine ou l'impact et les résultats des programmes et projets. Il n'existe pas d'outils, notamment d'évaluations, d'audits et d'études, qui permettent de mesurer correctement la qualité et l'impact de l'assistance aux fins du développement. Les cadres et normes établis pour suivre les résultats intègrent rarement des indicateurs par sexe. Les marqueurs disponibles ne permettent pas non plus de mesurer l'aspect égalité des sexes de l'aide publique au développement déboursée en tant que soutien budgétaire direct, ni de l'assistance humanitaire ou d'urgence.
- 14. Qui plus est, les systèmes d'établissement de rapports et de suivi adoptés par les donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que par les entités du système des Nations Unies sont en général totalement indépendants des systèmes nationaux, ce qui alourdit la tâche des bénéficiaires chargés d'établir des rapports.
- 15. De nombreuses organisations féminines, notamment les petites organisations et prestataires de services locaux, ne disposent pas des moyens techniques nécessaires pour se conformer aux exigences complexes liées aux dons souvent importants offerts par différents donateurs. Dans la mesure où de nombreuses organisations féminines, notamment dans les pays en développement, fonctionnent encore avec de très petits budgets, l'absence ou la disponibilité limitée de dons modestes ou de fonds consacrés aux femmes continue de limiter leur accès aux ressources.
- 16. S'il est de plus en plus fréquent que des défenseurs de l'égalité des sexes participent à la prise de décisions financières, il reste encore beaucoup à faire pour que les conclusions concertées relatives à la participation des femmes à la prise de décisions financières deviennent effectives.

Recommandations visant à accélérer l'exécution

- 17. Se fondant sur l'expérience et sur les bonnes pratiques, les participants ont recommandé un certain nombre de mesures qui permettraient d'accélérer l'application effective des conclusions convenues. Il faudrait, notamment :
- a) Examiner de manière critique les cadres et politiques macroéconomiques actuels et adopter des politiques qui élargissent la marge de manœuvre budgétaire, de façon à assurer un financement adéquat de l'égalité des sexes;
- b) Étudier des approches novatrices du financement de l'égalité des sexes, telles que la taxation des transactions financières ou des partenariats public-privé équilibrés et centrés sur l'égalité des sexes;

4 12-25582

c) Accroître l'investissement et élargir l'appui en faveur de l'égalité des sexes au-delà des secteurs sociaux, de façon à inclure les secteurs économiques et

12-25582